



Repartition des charges speciales

Par **equinoxe65**, le **02/07/2013** à **18:32**

Bonjour, je suis propriétaire depuis peu d'un pavillon dans un ensemble résidence et pavillons. Dans l'appel de mes charges, il y a le poste "ascenseur (maintenance, électricité, télésurveillance)" et "personnel". Or, bien sûr je ne me sers pas de l'ascenseur et la personne qui s'occupe du ménage, ne le fait que dans la résidence, elle ne balaie pas non plus la cour devant les pavillons. En fait, pour les maisons, elle n'intervient que pour sortir les poubelles et les nettoyer. Aussi, est-ce bien normal de payer pour ces 2 postes? Merci de bien vouloir me dire ce que vous en pensez et quels sont mes recours s'il y a lieu..

Par **HOODIA**, le **02/07/2013** à **19:22**

Bien que le RC soit la bible, il serait plus que surprenant de vous voir réclamer des charges d'un ascenseur que vous ne pouvez utiliser, et bien entendu le ménage de la résidence ! N'oubliez pas de mettre la question à l'ordre du jour si le RC est trop délirant!....